

LE MYSTÈRE MITHRA

PLONGÉE AU CŒUR D'UN CULTE ROMAIN

Édité par Laurent Bricault, Richard Veymiers et Nicolas Amoroso

avec la collaboration de Laure Barthet, Margaux Bekas, Pascal Capus,
Alexandra Dardenay, Wolfgang David et Carsten Wenzel

MITHRA AVANT ROME

Philippe Swennen & Laurent Bricault

Le dieu romain Mithra, qui se trouve au cœur de cultes qui sont loin d'avoir livré tous leurs secrets, a probablement été inspiré par l'un des acteurs majeurs du panthéon iranien antique, dont l'émergence ne peut être appréhendée qu'avec prudence. En Inde comme en Iran, les premières sources textuelles connues consistent en une littérature liturgique longtemps transmise par tradition orale avant d'être couchée par écrit : c'est ce qui rend difficile sa présentation historique et son installation sur la ligne du temps. Seule une approche indirecte de ces textes permet de surmonter cette difficulté.

AUX ORIGINES DE MITHRA, LE DIEU-CONTRAT

À la fin du XIV^e siècle av. J.-C., un traité est passé entre deux souverains [fig. 1]¹. L'un, Suppiluliuma I^{er}, est à la tête du puissant empire hittite, dont le cœur géopolitique se trouve en actuelle Turquie. L'autre, Shattiwaza, occupe le trône du royaume de Mitanni, dont le cœur se trouve dans la région du Haut-Euphrate, correspondant approximativement à l'actuelle zone kurde. Les visées expansionnistes assyriennes mettent Shattiwaza en difficulté. Il demande l'aide de Suppiluliuma. Ce dernier la lui apporte, mais à des conditions très avantageuses pour lui : Shattiwaza garde son trône, mais le territoire sur lequel il règne passe concrètement sous protectorat hittite. Les deux parties s'engagent à respecter l'accord passé en invoquant leurs dieux. Shattiwaza prend à témoin cinq divinités : Mitra, Varuṇa, tous deux associés, puis Indra et enfin les jumeaux Nāsatyas. Toutes sont parfaitement connues par le biais du plus ancien monument textuel indien, cet ensemble d'un bon millier d'hymnes formant le Rigvéda. En effet, Shattiwaza est le descendant de populations nomades linguistiquement indiennes

¹CTH 51 et 52 (qui en est une sorte de « supplément »). Pour une présentation récente de ce traité, retrouvé en 1907 dans les archives royales d'Hattusa (aujourd'hui Boğazköy), voir KITCHEN & LAWRENCE 2012, I, 366-380, n° 55A, et 387-402, n° 56A.

Traité entre Suppiluliuma I^{er} et
Iwaza du Mitanni, fin du XIV^e s.
I.-C. Berlin, Staatliche Museen,
asiatisches Museum, inv. 7423
(H 52).



(c'est-à-dire parlant une sorte de proto-sanskrit) qui ne sont jamais allées jusqu'en Inde au cours de leurs pérégrinations, mais se sont arrêtées dans une région où l'on parle à très haute époque une langue appelée hourrite. Elles se sont installées, se sont acculturées, ont progressivement obtenu des responsabilités et sont finalement arrivées à exercer le pouvoir. Elles ont adopté la langue hourrite, mais en conservant des éléments de vocabulaire qui trahissent leurs très lointaines origines, et parmi lesquels figurent des noms de divinités.

Ce traité sert de point de repère pour essayer de situer approximativement l'époque à laquelle, très loin de là, dans le nord de l'actuel Pakistan, des prêtres poètes produisent, durant plusieurs siècles, des hymnes chantant la louange des dieux qu'ils honorent au cours de complexes cérémonies sacrificielles. Dans ces hymnes, notamment ceux du Rigvéda, qui sont les plus anciens, Mitra est faiblement caractérisé : un seul et unique hymne lui est personnellement dédié. La plupart du temps, comme dans le traité du Mitanni, il est indissociable de Varuṇa, l'énigmatique figure d'une sorte de justice punitive. Cela ne signifie nullement que nous ignorions ce qu'il représente. Le mot *mitrá-*, qui est au départ de genre neutre, est habituellement traduit par « contrat »². C'est une institution sociale d'une importance capitale. Dans un monde fondé sur l'oralité, le contrat n'est évidemment pas écrit, et l'on conçoit aisément qu'il est fragile : il ne repose que sur la loyauté de celui qui tient sa parole. C'est pourquoi la notion revêt une si grande importance. Au genre masculin, *mitrá-* désigne cette

ÉLLET 1907 reste le point de départ
ssique de cette analyse étymo-
ique. Voir aussi MAYRHOFER 1994,
1-355.

fois « l'ami », la partie contractante fiable. Enfin, toujours au masculin, il finit par nommer le dieu dont la principale raison d'être est de personnifier l'institution. Il s'agit bien d'un dieu, c'est-à-dire d'un être surnaturel dont l'action concourt à garantir la perpétuation de l'ordre harmonieux constatable à la lumière du ciel diurne. En effet, le contrat respecté concourt à la production de l'ordre harmonieux, puisque l'accord passé entre les parties est stable. Par contre, celui qui dénonce l'accord passé produit du désordre et de la disharmonie. C'est un trompeur, tenant des forces ténébreuses du mal : on le nomme *amitra-*, « l'ennemi ». La mythologie du dieu consiste principalement en ceci qu'il intervient pour punir celui qui a trahi le contrat passé. Tel est le cadre initial qui, surtout dans le monde indien, définit le profil émergeant de la figure divine incarnant le contrat pour en garantir la sacralité et en faire respecter la légalité³.

MITHRA EN PERSE

Au I^{er} millénaire avant notre ère, Mitra est attesté en Perse par de nombreux documents, dans lesquels il apparaît comme le garant de la souveraineté royale et des contrats⁴. La réforme religieuse de Zoroastre, datée traditionnellement du VI^e siècle av. J.-C., mais qui pourrait être bien antérieure, affirme la souveraineté du dieu Ahura Mazda et son opposition à l'esprit du mal dénommé Ahriman. Les anciens dieux sont alors pour la plupart mis à l'écart, mais Mitra, divinité secondaire subordonnée au Dieu suprême, reste célébré comme protecteur des troupeaux et des soldats. Cyrus le Grand prêtait serment par Miθra, à en croire Xénophon⁵, et, un siècle et demi plus tard, Artaxerxès II faisait encore de même⁶, en l'associant parfois à la déesse Anahita⁷. Toujours selon Plutarque⁸, durant l'époque achéménide (vers 559 – 330 av. J.-C.), Mitra apparaît comme un dieu mineur, solidaire d'Ahura-Mazdā, qui ne semble pas avoir bénéficié d'un culte spécifique⁹. Les textes iraniens le concernant sont rares, à l'exception d'un hymne avestique qui lui est entièrement consacré, le *Mihr Yašt* (« l'hymne à Mithra »)¹⁰. Mithra, sous le nom de Mihr, demeure très populaire à l'époque sassanide (III^e-VII^e siècles apr. J.-C.), comme en témoignent de très nombreux monuments (fig. 2)¹¹. Il l'est tout autant en Asie centrale, notamment dans l'empire kushan, où il est cette fois vénéré sous le nom de Miiro. Dieu solaire assimilé à Hélios, il figure parmi les divinités mises à l'honneur dans l'extraordinaire monnayage d'or des empereurs des II^e et III^e siècles¹² (fig. 3).

³ Voir LAHE 2018 ; LAHE 2019.

⁴ LENTZ 1970 ; SCHMIDT 2006.

⁵ Xénophon, *Cyropédie*, VII, 5, 53.

⁶ Plutarque, *Vie d'Artaxerxès*, 4.

⁷ CIMRM 7.

⁸ Plutarque, *Sur Isis et Osiris*, 46-47.

⁹ FRYE 1975 ; RIES 1985 ; FOLTZ 2013.

¹⁰ Voir la contribution de Ph. Swennen dans ce volume, 73-76.

¹¹ HOLLARD 2010.

¹² ADRYCH *et al.* 2017, 106-127 (« Miiro in Kushan Bactria »).